



Politique de protection de l'enfant Maison de la Gare

Nous sommes très conscientes que les enfants et jeunes avec lesquels nous travaillons constituent un groupe particulièrement vulnérable et exposé à de nombreux risques. Notre mission d'améliorer leurs conditions de vie va au-delà de l'éducation et des soins et vise le bien-être complet de chaque enfant, ce qui suppose avant tout sa sécurité et la sauvegarde de son intégrité physique et morale.

Des quatre principes directeurs

1. Avoir une tolérance zéro pour toute forme de violence ou d'exploitation envers des enfants.
2. Intégrer la protection des enfants dans toutes nos interventions, stratégies, et pratiques de travail.
3. Faire de la sécurité de l'enfant une priorité absolue dans toutes nos actions surtout en cas de maltraitance suspectés ou avérés.
4. Responsabiliser et éveiller les enfants sur leurs droits et les impliquer dans le processus de sauvegarde de leurs droits et libertés.

Personnes, procédures et responsabilité

Maison de la Gare s'engage à assurer le bien-être des enfants avec lesquels nous travaillons conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Nous ne tolérons aucune forme de violence envers les enfants. Les enfants sont au cœur de toute activité de Maison de la Gare et leur protection est primordiale pour nous.

Personnes - Chaque personne qui agit au nom de Maison de la Gare, y compris l'ensemble du personnel de Maison de la Gare, ses bénévoles et volontaires, est liée par et doit se conformer à un [Code de conduite](#).



Procédures - Ce Code établit des règles relatives au comportement individuel, à l'intégrité et aux valeurs, au respect de chacun, au professionnalisme, à la confidentialité, au recrutement, à la sélection, à la formation et à l'information des personnes intervenantes, des partenaires et des sous-traitants, tous ces éléments étant inspirés et formulés pour respecter cette Politique de protection de l'enfant.

Responsabilité - Le Code de conduite assure aussi la responsabilité du Conseil d'administration, du bureau directeur et d'autres responsables de l'organisation de former toute personne visée par le Code à l'interprétation et à la mise en œuvre du Code et de cette Politique. Il expose également les procédures à suivre en cas de non-respect de l'une des dispositions énoncées dans le Code et dans cette Politique.

Utilisation des photos des enfants et des renseignements personnels

Une attention particulière doit être accordée aux présentations d'enfants talibés et d'autres enfants vulnérables. Les renseignements personnels et les coordonnées qui pourraient permettre d'identifier l'emplacement d'un enfant ne doivent pas être utilisés sur un site Web ou publiés dans un domaine public. Le nom de famille de l'enfant ou le nom de sa communauté ne doivent être utilisés qu'avec la permission expresse de Maison de la Gare.

Si des photos ou des images de ces enfants sont utilisées, elles doivent être décentes et respectueuses et ne pas présenter les enfants comme étant des victimes. Les images ne doivent pas dépeindre les enfants de manière à montrer une vulnérabilité ou à nuire à leur image personnelle.

Les images ou photos des enfants ne doivent pas être utilisées pour servir des intérêts autres que les leurs.

Stratégie nationale de protection de l'enfant - Sénégal

Le Sénégal a promulgué une [Stratégie nationale de protection de l'enfant](#), définie comme visant à prévenir, quel que soit le contexte, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence que subissent les enfants, d'y répondre et de les éliminer. La Politique de protection de l'enfance et le Code de conduite de Maison de la Gare sont conformes à cette stratégie nationale et sont complétés par elle.